



HUMEUR

VÉRONIQUE KIESEL

Eradiquer des maladies tropicales ? Le Togo l'a fait !

Une envie vitale de bonnes nouvelles ? En voici... L'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient d'officialiser la victoire du Togo contre quatre maladies tropicales négligées (NTD, en anglais). Si ce petit pays d'Afrique de l'Ouest a réussi à enregistrer de telles victoires, c'est parce qu'il en avait fait une priorité nationale à coup de campagnes de sensibilisation, d'investissements dans l'accès à l'eau potable et d'améliorations des infrastructures sanitaires. D'autres peuvent donc y arriver aussi. D'autant que ces efforts internes ont été soutenus par le collectif « Uniting to Combat NTDs » regroupant une centaine de pays donateurs, d'ONG, de firmes pharmaceutiques, d'instituts de recherche et de philanthropes, qui s'étaient engagés en 2012 à coopérer pour éliminer en 2020 ces maladies. Mais qu'est-ce qui caractérise ces maladies ? Le concept était apparu au début des années 2000 pour mettre en lumière des affections frappant quasi exclusivement les plus pauvres et qui, même si elles tuent, défigurent, aveuglent et handicapent lourdement 1,7 milliard de personnes à travers le monde, attirent beaucoup moins l'attention que la tuberculose, la malaria ou le sida. Les experts Albert Picado et John H. Amusi les comparent « à des mines anti-personnel de la santé publique ». Comme les mines, ces maladies blessent ou tuent principalement les villageois les

plus modestes, en contact étroit avec la terre et donc exposés à de nombreux pathogènes. Et, en tuant ou handicapant parents et enfants, elles entretiennent aussi le cercle vicieux de la maladie et de la pauvreté. Revenons au Togo, qui a donc d'abord réussi, dès 2011, à éradiquer le ver de Guinée, une maladie parasitaire très invalidante qui sévit dans les communautés rurales pauvres et isolées, réduites à boire de l'eau stagnante contaminée par des puces d'eau infestées. Un an plus tard, il a fait disparaître la filariose lymphatique, aussi appelée éléphantiasis, une autre maladie parasitaire, deuxième cause de handicap en Afrique, qui fait augmenter de façon démesurée le volume de certaines parties du corps. En 2020, c'est la trypanosomiase humaine africaine qui y a été éliminée : transmise lors des piqûres de mouches tsé-tsé, elle provoque des troubles neurologiques et peut, si elle n'est pas soignée, se révéler mortelle. Enfin, le trachome, une infection bactérienne provoquant la cécité de façon irrémédiable, a lui aussi tout récemment disparu du territoire togolais. Alors que 40 % des personnes touchées par ces NTD vivent en Afrique, des leaders du monde entier avaient, lors d'une réunion à Kigali en juin dernier, confirmé leur engagement à mettre hors jeu ces maladies... d'ici 2030. Il est temps d'accélérer ces efforts.

EMPLOI

Legoland, un boost éco

Le projet Legoland, sur la table depuis fin 2019, verra bien le jour à Charleroi. La convention entre la Région wallonne et le groupe Merlin Entertainments pour la reprise du site Caterpillar a été officialisée ce mardi.

STÉPHANE VANDE VELDE

L'arrivée de Legoland sur l'ancien site de Caterpillar, à Charleroi, a donc été officialisée ce mardi, dans le Lego Discovery du centre commercial bruxellois Docks, avec la signature « d'un protocole d'accord qui reste non contraignant » jusqu'à la finalisation des études budgétaires. « Il y a en effet une clause de sortie mutuelle si les coûts explosent de manière déraisonnable », a expliqué le ministre wallon de l'Economie, Willy Borsus (MR), qui n'a pas manqué de dire qu'il s'agissait du deuxième plus gros investissement en Wallonie (après Google) des dix dernières années.

Le site carolo de 93 hectares attendait acquéreur depuis le départ de Caterpillar, en 2016, et le projet avorté du constructeur électrique sino-taiwanais Thunder Power. Ce sera donc un parc



Une fois réhabilité, l'ancien site de Caterpillar accueillera aussi restaurants et hôtels. © PHOTO NEWS.

d'attractions centré sur la marque Lego qui prendra possession du lieu à partir de 2027, devenant le quatorzième Legoland. Actuellement, il en existe dix autres dans le monde (auxquels il convient d'ajouter le Legoland Water Park au lac de Garde, un concept un peu différent des autres parcs) ainsi que trois autres en construction en Chine. « Septante des 93 hectares seront exploités directement, avec une réserve de 20 hectares pour une extension éventuelle », a ajouté Borsus.

La cellule Catch, mise sur pied suite à la fermeture de Caterpillar en vue de redéployer l'économie du bassin carolo, et la Région wallonne ont donc mis six ans à trouver un remplaçant à Caterpillar. La faute aux aléas d'un dossier Thunder Power mal ficelé, mais aussi à la nature même du site. Longtemps, tant Catch que l'Awex (Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers) ont été réticents à brader ou à démanteler un tel terrain, la Wallonie manquant justement de grands espaces pour attirer les multinationales. Ce ne sera finalement pas le cas et tout le monde de pousser un ouf de soulagement. Parce que le site sera occupé (l'entretien d'un tel espace coûtait en effet 1,5 million d'euros par an) et parce que le groupe Merlin Entertainments (qui détient la marque Legoland) est solide, mais aussi parce que le projet retenu sera générateur d'emplois (on en attend dans un premier temps mille, dont 800 directs).

Les Legoland

Les Legoland sont construits autour de la marque Lego et de ses jouets à assembler. Outre les monuments emblématiques de la région reproduits en Lego à une échelle 1/20^e, on trouve aussi d'autres attractions plus traditionnelles aux parcs d'attractions, comme des montagnes russes, des parcours aquatiques et des manèges. Des hôtels sont aussi intégrés au parc (comme ce sera le cas à Charleroi), offrant la possibilité au visiteur de dormir sur place.

Une aubaine

Le groupe Merlin Entertainments investira donc entre 370 et 400 millions d'euros dans le projet Legoland. Il sera seul opérateur du site. Par contre, ce sera une société immobilière qui détiendra les actifs et cette société sera détenue à 50 % par Merlin et à 50 % par un consortium public groupé autour de la Sogepa, le bras financier de la Région wallonne, et vraisemblablement la SFPI (la Société fédérale de participations et d'investissements), de manière à conserver une maîtrise foncière. Etant donné que le capital de cette joint-venture Merlin-public est estimé à 185 millions d'euros, le consortium public investira donc plus de 90 millions. Merlin paiera également une redevance à la société immobilière pour la location du site et la convention prévoit que la société réinvestira 10 % de son chiffre d'affaires dans l'entretien et le développement du parc. Au fur et à mesure de ce réinvestissement, la présence de la Région wallonne sera diluée dans le capital.

20012280

« À propos »



Le podcast quotidien du Soir



L'information comme vous l'entendez pour s'informer, décrypter et s'inspirer.

Dès 7 heures sur Le Soir et vos plateformes de podcasts préférées.



LE SOIR
Reprenons notre quotidien